

Niveau 4

# Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé

Certification

MAJ : 28/11/2023

La mission du Moniteur d'Atelier en milieu de travail protégé est d'assurer la production de biens et de services comme support à l'accompagnement, au développement, à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement de la personne handicapée et/ou à son insertion dans le monde ordinaire.

## Objectifs

✓ Permettre une appréhension globale de sa mission. Celle-ci consiste à assurer la production de biens ou de services comme support à l'accompagnement des personnes vulnérables.

✓ Développer des compétences du métier en assurant l'équilibre entre toutes les composantes de la mission : accompagnement, production, professionnalisation.

## Programme

Enseignement théorique composé de 3 blocs de compétences :

- Bloc 1 : Accompagner les personnes accueillies dans l'atelier, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle (168 heures)
- Bloc 2 : Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et/ou hors les murs (126 heures)
- Bloc 3 : Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation (126 heures).

Certification : de 7 à 21 heures.

## Formation

### Méthodes mobilisées

Cours, travaux dirigés, séminaires, conférences, journée d'études, atelier de recherche, mise en situation de travail, analyse de la pratique professionnelle, accompagnement individualisé et collectif.

### Dispositif d'évaluation formative

#### Accès à l'évaluation

Pour accéder à l'évaluation, le candidat devra satisfaire les éléments suivants attestés par l'organisme de formation.

L'évaluation des compétences se fait à partir :

- de la rédaction d'un écrit support portant sur des situations particulières en lien avec les compétences des trois blocs.
- d'un entretien, d'une durée de 75 minutes, au cours duquel le candidat présente son parcours, ses activités au sein de son établissement ; explicite les situations choisies à l'écrit- échange avec le jury, autour d'un questionnaire apporté par le jury, pour éclairer l'ensemble des compétences attendues du métier.

Titre accessible via la validation des acquis de l'expérience (VAE) . Lors d'une première présentation à la certification, le candidat doit présenter les 3 blocs de compétences. En cas de validation partielle, il pourra présenter un ou plusieurs blocs de compétences lors d'une autre session de certification.

## Public

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Les salariés encadrant des personnes en situation de handicap, dans un ESAT ou une Entreprise Adaptée, dans le cadre des dispositifs de formation continue,
- Les apprentis en ESAT ou EA (cf [Sections d'apprentissage](#))
- Les salariés en reconversion professionnelle dans le cadre des dispositifs prévus à cet effet, ayant effectué un stage d'immersion de 2 semaines minimum,
- Les demandeurs d'emploi, ayant effectué un stage d'immersion de 2 semaines minimum.

## Durée

1526 h au total réparties comme suit :

**Formation théorique** : 441h

**Formation pratique** : 1085h (105h + 980h pour les personnes en reconversion professionnelle ou les demandeurs d'emploi)

La formation pratique se déroule obligatoirement en ESAT ou en EA.

## Tarifs

Frais pédagogiques : 6 315 € (frais de passage de la certification inclus)

(Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2024)

## Accessibilité handicap

L'IRTESS s'assure de la mise en place des aménagements notifiés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes (CDAPH) suite à la demande de la personne.

### Informations inscriptions

Malika GUELLIL - Secrétaire de formation  
[mguellil@irtess.fr](mailto:mguellil@irtess.fr) - Tél. 03 80 72 64 33

### Informations formation

Julie BONGARD-PICCIOLI